

## Observatoire du Foncier

Décembre 2020

### Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (2008-2018)

#### Situation au plan national:

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par l'artificialisation croissante des terres est le résultat de la conjonction de plusieurs phénomènes, tels que l'accroissement démographique ou encore l'urbanisation diffuse.

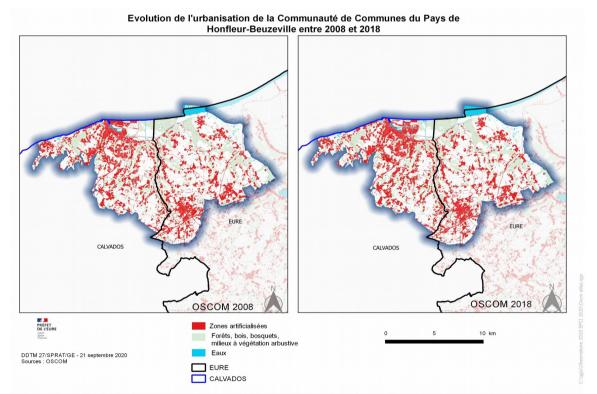
En France, la consommation des NAF (espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a connu plusieurs grandes tendances sur la période 2000-2015. Après avoir fortement crû de 2000 à 2008, la consommation de terres agricoles s'est ralentie depuis 2008 compte-tenu des difficultés du secteur de la construction et de l'activité économique dans son ensemble. Depuis 2016 l'artificialisation des terres agricoles est repartie à la hausse avec la reprise de l'urbanisation.

La consommation de ces espaces n'est pas uniquement quantitative, mais est également d'ordre qualitatif. En effet, ce phénomène touche souvent les espaces naturels, agricoles et forestiers les plus fragiles, situés aux abords des agglomérations, grevant ainsi le potentiel de développement de l'agriculture de proximité, entraînant la destruction d'espaces naturels irremplaçables, s'accompagnant de la banalisation, voire de la déqualification des paysages et du cadre de vie des populations.

Situation dans le département du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville : ce territoire partagé entre le département de l'Eure et le département du Calvados s'est artificialisé en grande partie sous l'influence caennaise. La présence de deux autoroutes ainsi que le pont de Normandie ont contribué au renforcement de l'artificialisation de ce territoire.

La consommation de foncier agricole, naturel et forestier est essentiellement le fait de l'urbanisation.

Selon l'observatoire du foncier de la DDTM, entre 2008 et 2018, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, 248 ha ont été artificialisés, soit un accroissement de 11,97 % de l'artificialisation.



La part des zones urbanisées ou bâties en 2018 représente 14,99 % de la superficie du territoire (contre 9,08 % au niveau du département de l'Eure).

Sur ce territoire, entre 2008 et 2018, la consommation de terres agricoles, naturelles et forestières s'est faite au profit :

- de zones urbanisées et bâties : +198,38 ha
- de zones industrielles/commerces, réseaux de communication, grands équipements : +12,19 ha
- des espaces verts artificialisés : +38,21 ha

En 10 ans, ce territoire a subi une perte annuelle moyenne de **24,88** ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ce qui équivaut à **31** terrains de foot par an.

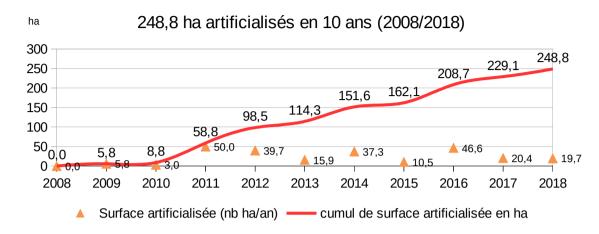


ha

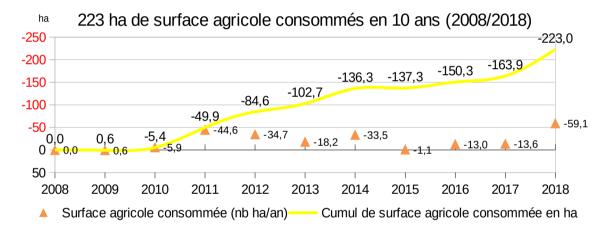
## Observatoire du Foncier

Décembre 2020

#### Evolution de la consommation foncière entre 2008 et 2018



Malgré quelques baisses ponctuelles, la tendance est à l'augmentation croissante de l'artificialisation des terres.



La consommation des surfaces pour l'urbanisation a un impact direct sur les surfaces agricoles : en 10 ans, plus de 223 ha de surface agricole ont été retirés de l'économie agricole.

### 61,8 ha de surface en forêt de surface arbustive consommés en 10 ans (2008/2018)



La consommation des surfaces en forêt et des surfaces arbustives reste significative sur ce territoire.

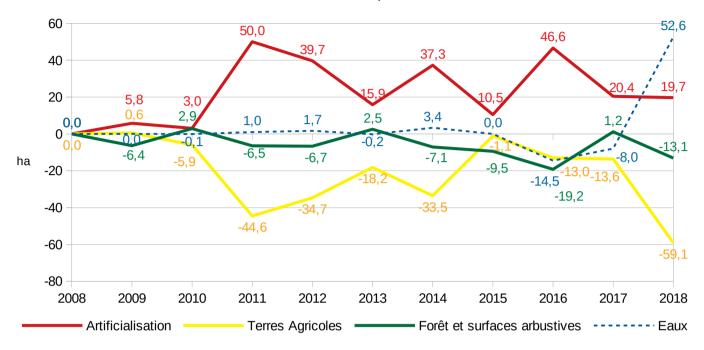
▲ Surface en forêt et surface arbustive consommée (nb ha/an)

Cumul de surface en forêt et de surface arbustive consommée en ha

### Observatoire du Foncier

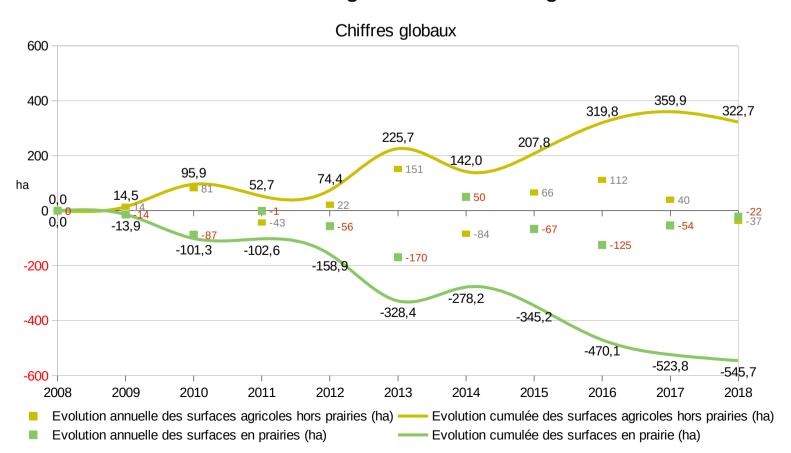
Décembre 2020

#### Evolution de l'occupation du sol



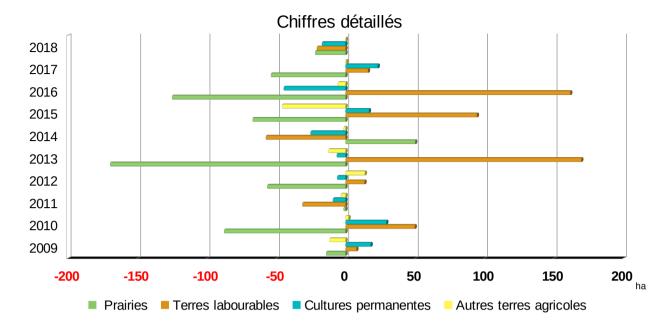
<sup>\*</sup> Les surfaces en eau (noues, fossés, etc.), qui étaient jusqu'alors comprises dans les surfaces artificialisées, font désormais l'objet d'une catégorie à part entière. Il ne s'agit donc pas d'une réduction de l'artificialisation, mais d'une évolution de traitement statistique.

### Concurrence d'usage entre les surfaces agricoles

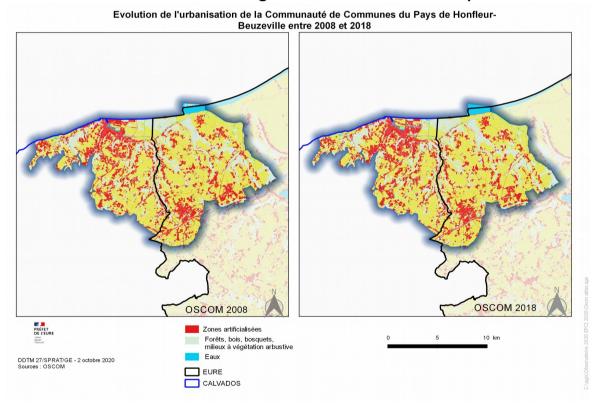


# Observatoire du Foncier

Décembre 2020



### Sur ce territoire, l'artificialisation se fait principalement au détriment de l'ensemble des terres dédiées à l'économie agricole, et notamment des prairies.



<sup>\*</sup> NB: Les bases de données reposent sur du déclaratif qui peut varier selon le cadre réglementaire (RPG agricole, BD-Forêt, Majic ou encore l'intégration en 2018 des bandes tampons le long des cours d'eau (Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)). Les fiches ont pour objectif de donner une estimation du nombre d'hectares artificialisés et leur évolution. Dès lors, il est important d'avoir à l'esprit que ces chiffres donnent des tendances globales mais ne peuvent prétendre être exhaustifs. Il est donc impératif de les manier avec précaution.

Sources et méthode utilisées : Observatoire du foncier 2020 – DDTM de L'Eure/SPRAT/GE, Fichiers Fonciers DRAAF- OSCOM : millésimes 2008 à 2018, et Teruti-Lucas – Ministère de l'agriculture.